



Déclaration de loyers au impots

Par **marie85**, le **30/06/2008 à 11:35**

bonjour, ma mère m'a acheté une maison en vis-agée. Cette maison est à mon nom, il ya un locataire dedans .rnrnMa méré gere tout, les papiers loyers elle payent les taxe (habitation foncière). qui sont établis à mon nom.rnrnEst ce que je dois déclarer aux impots les loyers que le locataire verse à ma mère. rnrnmerci

Par **domi**, le **30/06/2008 à 11:48**

Votre mère a acheté une maison en "viager" ! et oui vous devez déclarer les loyers perçus aux impots .Mais votre mère vous reverse-t-elle les sommes qu'elle reçoit du locataire?